

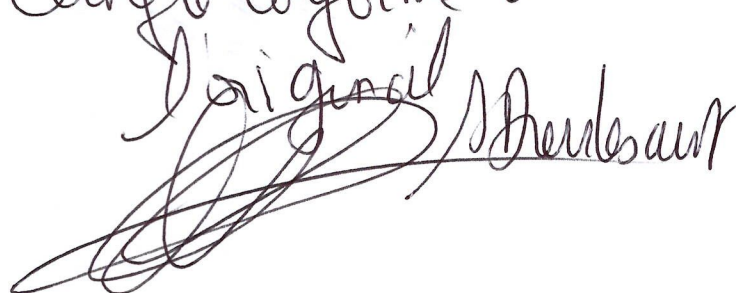
Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/09/2025 - 8280 - 2022 B 01449 - 920 899 341 - 4DLS

4DLS

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 14/04/2025

*Certifié conforme à
l'original*


1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 4DLS - SIREN : 920899341					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12	
					Exercice N clos le 31/12/2024	Exercice N-1 clos le 31/12/2023
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
					Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		0
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		0
	Immobilisations corporelles	028	256 097	030	11 609	6 500
	Immobilisations financières (1)	040	15	042	15	15
	TOTAL I (5)	044	256 112	048	11 609	6 515
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		0
	Stocks marchandises	060		062		0
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		0
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		0
	Créances autres (3)	072		074		87 613
	Valeurs mobilières de placement	080		082		0
	Disponibilités	084	17 412	086	17 412	9 204
	Charges constatées d'avance	092		094		0
TOTAL II	096	17 412	098	17 412	96 817	
TOTAL GENERAL (I + II)	110	273 523	112	11 609	261 914	103 332
PASSIF					Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		0
	Ecart de réévaluation			124		0
	Réserve légale			126		0
	Réserves réglementées			130		0
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131		132		0
	Report à nouveau			134	-568	0
	Résultat de l'exercice			136	-48 134	-568
	Subventions d'investissement			137		0
	Provisions réglementées			140		0
	TOTAL I			142	-48 702	-568
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154		0
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	262 240	103 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		0
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	16 898	0
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172		0
	Comptes courants d'associés			173	31 479	0
	Autres dettes			175		0
	Produits constatés d'avance			174		0
TOTAL III			176	310 617	103 900	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180	261 914	103 332	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	256 097
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

12/07/25
Conforme à l'original

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 4DLS - SIREN : 920899341										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		0			
Production vendue biens						215		214		0			
Production vendue services						217		218		0			
Production stockée								222		0			
Production immobilisée								224		0			
Subventions d'exploitation reçues								226		0			
Autres produits								230		0			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		0			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		0			
Variation de stock (marchandises)								236		0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		0			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		0			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	32 389	568			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	125	0			
Rémunérations du personnel								250		0			
Charges sociales								252		0			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254	11 609	0			
Dotations aux provisions								256		0			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262		0			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	44 123	568			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-44 123	-568			
Produits financiers				(III)				280	4	0			
Produits exceptionnels				(IV)				290		0			
Charges financières				(V)				294	4 016	0			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300		0			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VII)		348							
Impôts sur les bénéfices								306		0			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-48 134	-568			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	48 134		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles							322					
	Impôts et taxes non déductibles							324					
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248			330					
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987					342			
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989								
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
	ZFANG 44 quaterdecies	345											
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992		Zone de développement prioritaire	993								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit							346		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)							643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354		48 134			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356							
Déficits antérieurs reportables		0						360					
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372		48 134			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 4DLS - SIREN : 920899341										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402		404		406	0		
	Autres	410	0	412		414		416	0		
Terrains		420	6 500	422	3 000	424		426	9 500		
Constructions		430	0	432	246 597	434		436	246 597		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442		444		446	0		
Installations générales, aménagements divers		450	0	452		454		456	0		
Matériel de transport		460	0	462		464		466	0		
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474	0	476	0		
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15		
TOTAL		490	6 515	492	249 597	494	0	496	256 112		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	0	502		504		506			
Terrains		510	0	512		514		516			
Constructions		520	0	522	11 609	524		526	11 609		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	0	532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540	0	542		544		546			
Matériel de transport		550	0	552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	0	562	0	564		566	0		
TOTAL		570	0	572	11 609	574		576	11 609		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>4DLS - SIREN : 920899341</u>										Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681		683			
Autres immobilisations incorporelles						700		705			
Terrains						710		715			
Constructions						720		725			
Installations techniques, matériel et outillage						730		735			
Installations générales agencements aménagements divers						740		745			
Matériel de transport						750		755			
Autres immobilisations corporelles						760		765			
TOTAL						770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter	
Déficits imputés										983	
Déficits reportables										984	
Déficits de l'exercice										860	
Total des déficits restant à reporter										870	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380			
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 4DLS - SIREN : 920899341		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	10 063
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	22 325
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	32 389
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	-32 389
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	-32 389
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 4DLS - SIREN : 920899341 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom de famille		
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
Titre	Nom de famille		
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 4DLS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 920899341	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 4DLS

SIREN : 920899341

Attestation produite le 11/04/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01/01/2024	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	
et clos le	31/12/2024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		
A IDENTIFICATION					
15 BRECHE BEREE 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE FRANCE		SIREN : 920899341 - 4DLS **** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****			
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS			
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :			
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)			
		☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION:					
1 Résultat fiscal (bénéfice colonne 1 , déficit colonne 2)				col 1	col 2
					48 134
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers:					
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu:				a	
à déduire : quote part frais et charges correspondants				b	
Revenus nets exonérés (a-b)				c	
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu				d	
				Total (c + d)	
3 Total					48 134
4 Bénéfice imposable (col 1 - col 2) ou déficit déductible (col 2 - col 1)					48 134
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %					
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)					
Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme :					e
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies :					f
5 Plus values					
à LT imposables à 12,8%		taxées selon règles particulières		à court et à long terme exonérées	
		à LT art 39 quindécies		dont PVLT exonérées (art 151 septies A)	
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindécies)					
6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art 44 sexies		☐	ZRR art. 44 quindécies	☐	Jeune entreprise (JEI)
Zone franche urbaine 44octies ou 44 octies A		☐	Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies		☐	Autres dispositifs	☐	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W		☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quindécies
Exonération ou abattement pratiqué :			sur PVLT imposable à 12,8%		
			sur le bénéfice professionnel		
7 BIC non professionnels:					
A – bénéfice :				B – déficit :	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).					
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)					
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)					
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %					
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel					
8 Régime des sociétés de personnes					
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés					
9 Comptabilité informatisée					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA				Visa : CGA	☐
				Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Désignation du prestataire		

IMPÔT SUR LE REVENU **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD**

Si déposé néant, cochez la case:				☒
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). <i>(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).</i>				
Identification, adresse, SIREN, qualité des associés personnes morales			Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal des associés personnes physiques		Associé gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel (col. 1) ou non professionnel (col. 2)	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
		☐		
		☐		
Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année				
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX				
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD				
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).				
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement				
G DIVERS				
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS				
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice:				
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice				
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT				
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value
Totaux :				
I BIC NON PROFESSIONNELS				
Détermination du résultat de l'exercice			Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale				
Autres locations meublées non professionnelles				
Location gérance				
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon				
Autres BIC non professionnels				
Résultat avant imputation des déficits antérieurs				

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : SARL 4DLS.

L'assemblée a eu lieu le 1 mai 2025 à PLOEUC L HERMITAGE.

Cette assemblée a été dirigée par SYLVIE DIEULESAINT, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SARL

Siège social : 15 Brèche-Bérée, 22150 Plœuc-L'Hermitage, France

Capital social : 400,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

SYLVIE DIEULESAINT avec 100 actions.

MICHEL DIEULESAINT avec 100 actions.

ANAISS DIEULESAINT avec 100 actions.

LEO DIEULESAINT avec 100 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Approbation des comptes annuels et répartition
- b. Répartition des comptes de l'exercice

 PL AD

Approbation des comptes annuels et répartition

1. Les associés ont reconnu et accepté les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Les associés ont compris et approuvé les comptes ainsi que toute opération connexe.
3. Les associés ont reconnu que le résultat de l'exercice indiquait une perte de 48 134,00 €.

Répartition des comptes de l'exercice

4. Les mesures suivantes seront prises pour compenser la perte : Affecté en report à nouveau débiteur

Dispositions générales

5. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
6. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à Saint-Benoît, le 07 Mai 2025.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

SYLVIE DIEULESAINT

MICHEL DIEULESAINT

ANAISS DIEULESAINT

LEO DIEULESAINT

ASSEMBLEE GENERALE DU 01/05/2025

L'objet de la SARL est la construction d'une maison d'habitation en vue d'une location en meublé, avec une conciergerie, en fiscalité LMNP

Achèvement de travaux prévu fin juin 2025

Achats des meubles/déco et équipement divers en cours (avance par apport à régulariser)

Les extérieurs sont en cours de chiffrage (pelouse et clôture)

La conciergerie est choisie : MC MA VILLA SAINT QUAY avec Camille COURCOUX

La conciergerie prend 25% des recettes et gère l'ensemble de la prestation (annonce/gestion des arrivées et sorties/linge/ménage)

Annonce sur Airbnb/Le Bon coin/Booking

Un numéro est à demander à la mairie pour la taxe de séjour et être répertorié

Numero 22 325 000403 S7

Ajustement à prévoir après l'été et après premiers commentaires location pour déterminer le prix de la nuitée et prendre certaines décisions : louer moins cher et plus et rester à ce prix avec des périodes de vacances, louer à la nuitée ou à la semaine l'été.

L'objectif des 2 premières années reste de louer au maximum pour amortir les plus values importantes de la construction

Réunion à prévoir en septembre pour bilan de la saison et organiser les locations post été

Reunion du 01 Mai 2025 avec
votre résolution.

